

Amicale des Retraités du LCL du POITOU
24 bis rue Victor Hugo 86000 POITIERS
Mel : jpierre.hoste@gmail.com.

Site Internet : www.far-lcl.asso.fr
Tel : 05 49 88 09 61 / 06 83 02 48 90
Le 20 mars 2026



**CROISIERE DEJEUNER sur Le CHER , précédée d'une Visite de CAVE et suivie d'une Visite
d'une VERRERIE d'ART >>>>>>>>> MARDI 16 JUIN 2026 <<<<<<<<<<<<<<**

Le transport en car est assuré par « **SEB EVASION** » Les conditions sont les suivantes :

* départ de Poitiers –depuis Zone République Poitiers ou Avenue de la loge à Migné Auxances (sur parking Brico Cash) ...**Horaire et lieu seront à préciser ultérieurement...**

Nom.....**Prénom**.....

Tel fixe : **Tel Portable**.....

Adresse courriel :

S'inscrit (rayez les mentions inutiles) :

<i>Seul (e)</i>	<i>OUI</i>	<i>NON</i>
-----------------	------------	------------

Avec son « conjoint » adhérent **OUI** **NON**

Avec son « conjoint » non adhérent **OUI** **NON**

Avec un ou des invités **OUI** **NON**

Pour les accompagnants non adhérents/invités, préciser leurs nom et prénom

* *prix AMICALISTE : 95 € par personne x nbre =*

* **prix INVITE :** 110 € par personne x nbre =

IMPORTANT

*Considérant l'intérêt d'autres postulants, le prestataire impose la communication du nombre de participants **pour le 11 mai au plus tard.***

En cas de limitation de participants, l'ordre d'arrivée des inscriptions sera prioritaire.

Aussi, si vous êtes intéressés par cette escapade originale vous voudrez bien vous inscrire

Avant le 30 avril 2026 avec le(s) chèque(s) de règlement (1) dont l'encaissement sera effectué le 8 juin 2026
(si possible, nous informer avant le 30 avril par mail de votre décision)

(1) à l'ordre de l' « Amicale des Retraités de LCL - Le Crédit Lyonnais du Poitou ». Le bulletin de participation et le règlement sont à adresser au secrétaire:

Jean LACOUA – 24 rue des Pommiers 86280 Saint Benoît - Tel 0954969408 –

mel : lacoua.jean@wanadoo.fr.

OU

Règlement par virement au compte de l'association

IBAN **FR50 3000 2078 0000 0079 0882 M39**
Code B.I.C **CRLYFRPP**

Bien préciser votre nom dans le libellé informatif du VIR et adresser par mail ou courrier à Jean Lacoua votre bulletin d'inscription en précisant la date programmée du VIR

En espérant vous compter parmi nous

Fait à.....le.....Signature

Les informations personnelles portées sur ce bulletin sont nécessaires pour votre participation. Elles font l'objet d'un traitement informatique (voir page suivante les modalités d'exploitation des données personnelles collectées)

(Sortie d'une journée) À conserver par l'adhérent

L'amicale collecte uniquement par bulletin de participation le minimum de données utiles :

- l'identité utile pour évaluer l'effectif inscrit à la sortie d'une journée.
- l'adresse, les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel (email) pour nous permettre d'informer nos adhérents ou transmettre des documents relatifs à cette participation

La transmission d'information aux adhérents s'effectue selon 2 types de publication:

- publication d'information au format numérique accessible par des moyens électroniques tels que le réseau internet, par courriel via les boîtes mails des adhérents
- publication d'information par courrier sur support papier aux adhérents sans internet

Ces données sont destinées :

- au responsable des sorties d'une journée (Françoise PERRINET)
- au trésorier pour les questions financières (Jacques SAVIN)
- à l'amicale qui conserve ces documents dont le Président actuel est Jean-Pierre HOSTE.

Les bulletins de participation et les fichiers de traitement ne seront ni vendus, ni loués, ni transmis à d'autres organismes. Seule la liste des participants (Prénom, Nom) de la sortie est transmise à l'autocariste dans le cadre de la Loi du 3 juillet 2009.

Au décès ou au départ d'un adhérent, les bulletins de participation seront conservés que jusqu'à la fin de l'exercice en cours. Ils seront détruits au moment du renouvellement des cotisations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), les adhérents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Ils peuvent aussi s'opposer au traitement des données les concernant et disposez du droit de retirer leur consentement à tout moment en contactant le Secrétaire Jean LACOUA.

Les adhérents ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.